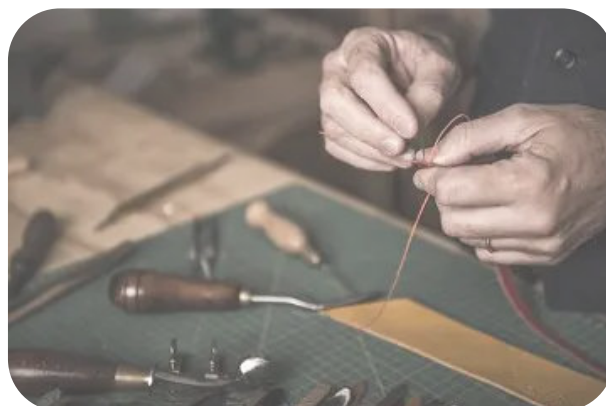


ARTISANAT ET METIERS MANUELS

Responsabilité Civile professionnelle

Indispensable pour les **artisans et métiers manuels**, la **RC Professionnelle** protège votre activité en cas de dommages causés à des tiers dans le cadre de votre travail.



Les Garanties:

- Responsabilité Civile Professionnelle
- Dommages matériels, immatériels et corporels
- Responsabilité liée aux fabrications, produits et équipements
- Protection adaptée à votre métier et à votre savoir-faire



Que couvre-t-elle?

Elle couvre les dommages :

- matériels
- immatériels
- corporels

liés notamment :

- à vos prestations
- à vos fabrications
- aux produits livrés.

Les garanties s'appliquent uniquement aux **activités déclarées au contrat**.



Prévention et accompagnement

Vérifiez que **toutes vos activités sont bien déclarées**

- Précisez clairement vos prestations et fabrications
- Respectez les normes et règles de l'art de votre métier
- Formalisez vos accords (devis, écrits, mails)
- Toute modification doit être validée avant réalisation

En cas de sinistre

- Déclarez rapidement l'événement
- Ne reconnaissez pas seul votre responsabilité
- Conservez photos, devis et échanges écrits



A qui s'adresse ce contrat?

- Artisans et métiers manuels
- Fabricants et créateurs
- Activités de fabrication, transformation ou sur-mesure
- Entrepreneurs individuels ou sociétés
- Activités exercées en direct ou en sous-traitance



0160461142

agence.dsc@axa.fr



www.agence.dsc.com



[linkedIn](#)